

Dispositif de Sécurité et d'Intervention - 2021 - Sécurité en Mer

A1 : GUIDE SANITAIRE - EVT- 2021 - Coronavirus

Depuis le mois de mai 2020, nous avons mis en place un protocole sanitaire qui évolue en fonction des recommandations nationales. Toute personne entrant dans les locaux s'engage à lire ce guide et à en respecter les consignes.

A2 : REGLEMENT DE NAVIGATION

1. Aucune navigation ne doit se faire sans autorisation.
2. Toute personne membre de l'EVT doit avoir lu et compris le règlement de navigation, le règlement intérieur et le dispositif général de sécurité en mer.
3. Toute personne embarquant sur un voilier de l'E.V.T doit être membre de l'E.V.T. (Sauf clients SPOT NAUTIQUE).
4. Le responsable nautique doit toujours être avisé du lieu de navigation (zone) des différentes flottes et doit en avoir donné l'autorisation. Le responsable du Spot Nautique doit toujours être avisé du lieu de navigation (Zones) de ses clients et doit leur en avoir donné l'autorisation.
5. Toutes les personnes naviguant sur des bateaux de l'E.V.T doivent respecter les chenaux et les règlements maritimes.
6. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur tous les bateaux, les planches à voile et les Stand Up Paddle de l'E.V.T.
7. Le port de la combinaison iso thermique est obligatoire sur toutes les planches à voile de l'E.V.T. Elle est recommandée pour la pratique du Stand Up Paddle.
8. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures est obligatoire pour les l'ensemble des pratiquants.
9. Tout membre souhaitant naviguer doit en avoir obtenu l'autorisation du RTQ, doit avoir rempli le contrat de location puis remplir le cahier de suivi des sorties membres avant son départ et à son retour à terre. Si personne n'est sur l'eau il doit embarquer un « sac de sécurité » comprenant : des fusées de détresse, une lampe torche et un moyen de liaison adapté à sa zone de navigation (VHF ou téléphone portable). Un « sac de sécurité » est prêt dans le bureau administration. (Cet alinéa ne concerne pas le Spot Nautique qui assure la sécurité active des personnes et des biens.)

Toutes les personnes se mettant en infraction avec ce présent règlement et ces zones de navigations ne seront plus couvertes par nos assurances et navigent donc à leurs risques et périls. Elles pourront être exclues de l'E.V.T et (ou) poursuivies en justice.

B : PRINCIPES GENERAUX

L'ECOLE DE VOILE : LE NAVIRE AMIRAL : Il est l'élément central du dispositif. De là, partent tous les bateaux, toutes les informations, toutes les décisions. Il est le contact avec « la terre ». Il est le relais nécessaire. Le point de départ de toutes interventions extérieures. C'est « le Navire Amiral » qui appelle les autorités compétentes en cas de besoin.

En cas de doute sur la gravité, vous devez prévenir au plus vite le CROSS et vous contacterez, ensuite, le NAVIRE AMIRAL.

LE NAVIRE AMIRAL possède tous les moyens de liaisons nécessaires.

TOUTE NAVIGATION DOIT ETRE COUVERTE PAR UN MOYEN DE LIAISON PERMETTANT DE RESTER EN CONTACT AVEC LE NAVIRE AMIRAL :

- Si une flotte est seule sur l'eau : Le responsable de la flotte possède un moyen de liaison avec le navire amiral.
- Si une flotte est seule dans sa zone de navigation : Le responsable de la flotte possède un moyen de liaison directe ou indirecte avec le navire amiral.
- Si plusieurs flottes naviguent sur la même zone de navigation : Un responsable de zone est désigné, il possède un moyen de liaison directe ou indirecte avec le navire amiral.

SI LE NAVIRE AMIRAL EST SANS PERSONNEL A BORD : Le moyen de liaison du responsable de flotte, du responsable de zone ou de la sécurité générale est OBLIGATOIREMENT une VHF portable et ou un téléphone portable afin de pouvoir contacter le CROSS.

C : PERIMETRE ET ZONES DE NAVIGATION

PERIMETRE : De Locquirec à la baie de Landrellec soit : La pointe du château à Locquirec, « Gouliat », « Le Crapaud », « Bar ar Gall », La pointe Nord de l'Ile Morvil à Landrellec.

ZONES DE NAVIGATION :

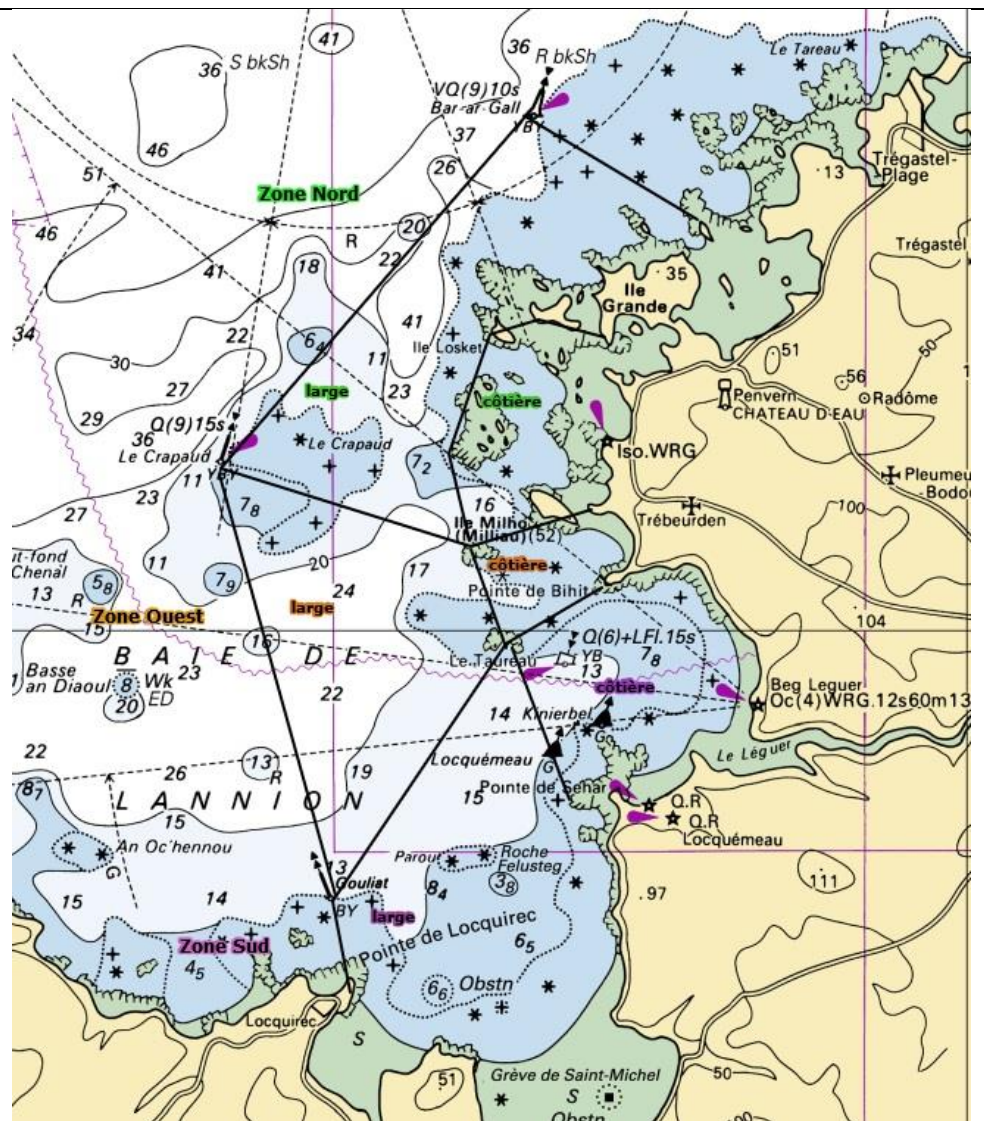
1: DESCRIPTIF :

Zone Sud : Large : Pointe de bihit - « Pesto braz » - Le Taureau - « Gouliat » - Pointe du Château

Côtière : Pointe de bihit - « Pesto braz » - Le Taureau - « Whis locquemeau » - Pointe de sehar

Zone Ouest : Large : Le Castel - Les roches - « Le Crapaud » - « Gouliat » - Le Taureau - « Pesto braz » - Pointe de bihit
Côtière : Le Castel - Les Roches - le Taureau - « Pesto braz » - Pointe de bihit

Zone Nord : Large : Le Castel - Les roches - « Le Crapaud » - « Bar ar Gall », la pointe Nord de L'Ile Morvil à Landrellec
Côtière : Le Castel - Les Roches - Ar Vesklek - île Molène - île Losquet - Ile Canton - Toëno.



D : SUPPORTS NAUTIQUES ET ZONES DE NAVIGATION

JARDIN DES MERS, MOUSSAILLONS, OPTIMIST : Ces supports navigent en priorité dans toutes les Zones côtières. Ils ne peuvent sortir de ces zones qu'avec l'accord du RTQ

EQUIPE, CATAMARAN ENFANT, PLANCHE A VOILE : Ces supports navigent en priorité dans toutes les Zones côtières ainsi que dans la zone Ouest large. Ils ne peuvent sortir de ces zones qu'avec l'accord du RTQ.

DERIVEURS ADULTES, CATA ADOLESCENT, CATA ADULTE, BAG AN HOLL : Ces supports navigent dans Tout le périmètre de navigation (toutes les zones larges et côtières).

KAYAK, STAND UP PADDLE : Nos embarcations étant considérées comme des « engins de plage », leur zone de navigation est limitée à la bande côtière des 300 mètres.

E : CONDITIONS ET PREVISIONS METEOROLOGIQUES ET ZONES DE NAVIGATION

Le Responsable Technique Qualifié ouvre ou ferme chaque demie journée les zones de navigations en fonction des supports et de la météorologie ou des prévisions météorologiques. Il peut, quand il l'estime nécessaire, fermer toutes les zones de navigations, interdire de partir ou ordonner le retour à terre immédiat. Il indique ces éléments sur le cahier « Météo ».

F : MOYENS HUMAINS

C.1 : LES RESPONSABLES TECHNIQUES QUALIFIES :

Les personnes : Les Responsables Techniques Qualifiés pour l'ensemble des activités sont :

-M OOGHE Christophe - M RIOU Erwan - FOINEL Bastien - M CHATELAIN Yann

L'organisation : Principe : Aucune animation ne doit se faire sans que l'on sache qui est ou sont les RTQ et leur rôle.

EVT : Avant chaque période de départ en mer, il est noté sur le cahier Météo :

Le RTQ général et éventuellement les RTQ de zones de navigations ou de flottes.

-Un membre du conseil d'administration de l'EVT peut être RTQ de sa navigation personnelle. (en l'absence des RTQ, sur les bateaux de l'EVT).

G : HIERARCHISATION DES INTERVENTIONS ET CONDUITE A TENIR

La hiérarchisation des interventions nous enseigne comment agir selon le niveau de gravité. Le RTQ doit être informé au plus vite de tout INCIDENT, ACCIDENT ou ACCIDENT TRES GRAVE. Le moniteur doit au retour remplir le cahier des incidents. (Chapitre 7- règlement intérieur EVT)

INCIDENT : la personne peut continuer l'activité. Surveillance particulière surtout en cas de coup sur la tête. Une période d'arrêt avec un enseignement sur la sécurité peut être utile pour dédramatiser.

ACCIDENT : la personne ne peut continuer l'activité sans soins. Le moniteur prévient ou fait prévenir le Navire amiral. Son groupe est pris en charge par un autre moniteur s'il a besoin de ramener le blessé au poste SNSM ou à l'école de voile selon la gravité. Si la personne est transportable (conscience ferme), l'amener ou la faire amener par les parents, s'ils sont là, au cabinet médical. Si la personne n'est pas transportable et que le médecin ne peut se déplacer, appeler les urgences (112). Au secrétariat, sortir la fiche d'inscription du blessé pour prévenir parent ou tuteur en dédramatisant et en indiquant la procédure qui est engagée (médecin, urgences, infirmerie Club...)

ACCIDENT TRES GRAVE : la noyade ou l'arrêt cardiaque.

La survie cérébrale à l'anoxémie est de 12% pour un arrêt de 3 à 4 mn et de 4% entre 5 et 8 mn. La rapidité de prise en charge par une personne qualifiée est prédominante : défibrillation DSA. La personne doit être ramenée le plus vite possible près du poste SNSM sur la plage de Tresmeur (saison). Un DAE (défibrillateur) est à disposition devant la Station SNSM en haut de la côle sud. L'alerte aux secours médicalisés doit être très rapide (SAMU, SMUR). La présence d'un médecin de proximité doit être recherchée sur place ou par téléphone. Un massage cardiaque externe est effectué par la personne la plus compétente sur site en attendant les secours. Si le blessé n'est pas transportable, le couvrir, écarter les curieux, le garder au calme et le rassurer sur la rapidité des secours.

En cas de doute quand à la gravité, l'appel au médecin et donc au CROSS est obligatoire.

H : LE MATERIEL DE SECURITE

LA PERSONNE EN BATEAU SECURITE : La personne porte : 1 gilet d'aide à la flottabilité.

Elle possède à bord de son bateau : 1 ligne de mouillage, 1 « coupe circuit pour le moteur » qu'il porte avant le démarrage de son moteur, 1 pagaie ou une godille avec son dispositif, 1 écope, 1 bout de remorquage permettant de remorquer une flotte entière

LE MONITEUR EN BATEAU A VOILE : Il porte : 1 gilet d'aide à la flottabilité

I : LIAISONS RADIOS ET ZONES DE NAVIGATIONS

1 : NAVIGATION DANS LES PARTIES LARGES DES ZONES :

Toutes les navigations dans les parties LARGES des zones doivent être couvertes directement ou indirectement par une VHF portable : La flotte ou les flottes naviguant dans le large des zones doivent posséder une VHF portable.

2 : NAVIGATION DANS LES PARTIES CÔTIÈRES DES ZONES SUD ET NORD :

Toutes les navigations dans les parties CÔTIÈRES des zones SUD et NORD doivent être couvertes directement ou indirectement par une VHF portable : La flotte ou les flottes naviguant dans ces parties de zones doivent posséder une VHF portable.

3 : NAVIGATION DANS LA PARTIE CÔTIÈRE DE LA ZONE OUEST :

Toutes les navigations dans la partie CÔTIÈRES de la zone OUEST doivent être couvertes directement ou indirectement par une VHF portable.

Poste secours plage de Tresmeur VHF canal 12	
Base nautique de l'ILE GRANDE VHF canal 71	Centre nautique PERROS-GUIREC VHF canal 74
Ecole de voile TREBEURDEN VHF canal 08	Centre nautique PORT-BLANC VHF canal 69
Centre nautique PLESTIN VHF canal 72	Centre nautique de TREGASTEL VHF canal 69

CROSS CORSEN	tel : 196 ou VHF canal 16
Samu européen	112
Samu	15
Pompiers	18
Cabinet Médical	02.96.23.52.15
Sémaphore Perros-Guirec	02 96 91 46 51
Téléphones importants :	
Portable EVT	06.07.16.47.69
Christophe	06.71.89.05.90
Mme Simon Christelle (présidente)	06.89.82.34.10



